

Accueil de Loisirs

VACANCES D'HIVER – Fiche d'inscription 22 février au 5 mars 2010

Nous vous rappelons que vous devez **obligatoirement inscrire** votre enfant **15 jours au plus tard avant** la date de début des vacances.

Passé ce délai, toute inscription sera mise en liste d'attente. Pour les vacances d'hiver cette fiche doit être retournée à l'accueil de loisirs ou en mairie **AVANT LE VENDREDI 5 FEVRIER A 16h.**

Votre compte famille sera débité dès l'inscription de votre enfant, veillez à ce qu'il soit alimenté.
ABSENCE : L'annulation est acceptée 8 jours avant le début des vacances quel qu'en soit le motif; au-delà, aucun remboursement ne sera effectué sauf maladie ou immobilisation de l'enfant, justifiée par un certificat médical.

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Maternel Primaire Commune Hors Commune

Date	L 22	M 23	M 24	J25	V26	L01	M02	M03	J04	V05
Journée avec repas										
Journée sans repas										
½ Journée matin										
½ Journée après midi										

Avec repas

Sans repas

Fiche de renseignements 2009-2010 obligatoire (à retirer en mairie, à l'accueil de loisirs ou sur www.canejan.fr (rubrique jeunesse)

Bulletin remis le :